

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 juillet 2024**

Nombre de membres en exercice : **64**  
Nombre de présents : 43  
Nombre de représentés : 12  
Nombre d'absents : 9

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE ONZE JUILLET** à 14 h 00,  
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port,  
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_077\_CC\_17**  
**Signature du Contrat de Convergence et**  
**de Transformation 2024/2027**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - Mme Jocelyne JANNIN - M. Josian ACADINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 55

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
4 juillet 2024

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
18/07/2024

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Alexis POININ-COULIN procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Julius METANIRE procuration à M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD procuration à Mme Jasmine BETON - M. Bruno DOMEN procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Audrey FONTAINE procuration à Mme Lucie PAULA

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2024

### AFFAIRE N°2024 077 CC 17 : SIGNATURE DU CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2024/2027

Le Président de séance expose :

#### **I. Contexte**

La loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'Égalité Réelle Outre-Mer (EROM) reconnaît aux populations des Outre-mer le droit à l'égalité réelle au sein du peuple français. Elle a pour objectif de résorber les écarts de développement économique, social, et environnemental entre les territoires hexagonaux et La Réunion. Elle vise également à réduire les écarts en termes de niveaux de vie et de revenus.

Dans son article 7, la loi EROM définit le Plan de Convergence et de Transformation comme l'instrument de mise en œuvre opérationnelle de la loi qui fixe les grandes orientations pour les années à venir.

En application de l'article 9 de la loi EROM, le Plan de Convergence et de Transformation est décliné sous forme de Contrats de Convergence assortis d'un plan d'actions opérationnel visant à définir, cofinancer et mener à terme des projets permettant de réduire les écarts de développement entre La Réunion et l'Hexagone.

Du Plan de Convergence émanent donc les enjeux majeurs, tels que l'emploi, la gestion des déchets, les transports ou encore l'attractivité du territoire et il s'appuie sur différents documents de planification du territoire, dont le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La première génération de Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) a été conclue pour la période 2019-2022, prorogée d'une année par avenant en 2023.

Le nouveau CCT est mis en œuvre pour une durée de 4 ans sur la période 2024-2027.

#### **II. Le Plan de Convergence**

Le Plan de Convergence est un document établi entre l'Etat, la Région et le Département. Il a pour objectif de mettre en œuvre une stratégie de convergence de long terme en vue de réduire les écarts de développement avec l'Hexagone, à un horizon de 10 ans. L'actuel Plan définit la stratégie du territoire jusqu'en 2029.

Le Plan est constitué de Contrats de Convergence, dont le premier s'est étalé sur une durée de cinq ans (2019-2023). Le second contrat couvrant la période 2024-2027 est en cours de signature par les différents protagonistes concernés (Etat, Région, Département, EPCI).

Ce plan définit les orientations et précise les mesures et actions visant à mettre en œuvre de manière opérationnelle les objectifs mentionnés par la loi EROM.

Il est composé de 4 grands chapitres :

- Chapitre 1 : **Un diagnostic du territoire** (Le Plan dresse un diagnostic économique, financier, social et environnemental du territoire).
- Chapitre 2 : **Une stratégie de convergence** (Cette stratégie comprend des orientations stratégiques définies au travers de 3 axes : « Territoire à vivre », « Territoire pionnier », « Territoire de rayonnement et d'influence »).
- Chapitre 3 : **Les outils de la convergence** (Méthodologie adoptée pour l'élaboration du Plan).
- Chapitre 4 : **Les modalités de suivi** (Suivi assuré par un Comité de Pilotage présidé par le Préfet, qui rassemble une fois par an les différents partenaires).

### **III. Le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024-2027 (annexe 1)**

Le Contrat de Convergence et de Transformation est la déclinaison opérationnelle du Plan « Etat - Région ».

La maquette financière des crédits contractualisés dans le cadre du Contrat de Convergence et de Transformation pour la période est jointe en **annexe 2**. Au total, la **maquette des crédits contractualisés du CCT s'élève à 563 587 468 €**.

La répartition financière est la suivante :

- Etat : 241 145 256 €
- Région : 187 691 125 €
- Département : 47 328 587 €
- EPCI : 87 422 500 € (depuis 2019, les EPCI sont aussi signataires du CCT)

#### **A - Contenu de la maquette financière du CCT**

L'enveloppe du CCT permettra de soutenir les thématiques listées ci-dessous.

Thématiques	Contribution Etat	Contribution Conseil régional	Contribution Conseil départemental	Contribution EPCI
Transports / infrastructures	22 600 000	5 900 000		
Tourisme	1 500 000			9 330 000
Sports	11 000 000			
Sécurité	120 000			
Logement / foncier	7 500 000			
Jeunesse / vie associative	7 617 269	1 125 000		
Environnement / biodiversité	24 354 075	20 000 000		
Energie	6 842 500			
Egalité femmes-hommes	2 240 000	900 000	2 480 000	
Education / enseignement supérieur / recherche	63 483 752	122 656 452	5 000 000	
Eau / assainissement / déchets	50 547 500		840 000	66 092 500
Développement économique / emploi / formation	11 701 403	8 536 760		10 000 000
Culture	6 900 000	22 485 000	13 000 000	
Collectivités (financement, appui à l'ingénierie, questions institutionnelles)	10 245 332	1 580 000	11 230 000	
Autres	2 750 000			2 000 000
Agriculture / pêche	11 743 425	4 507 913	14 778 587	
<b>Total général</b>	<b>241 145 256</b>	<b>187 691 125</b>	<b>47 328 587</b>	<b>87 422 500</b>



## B – Zoom sur les opérations du Territoire Ouest

A la demande des services de l'Etat, nous avons transmis la liste d'opérations ci-après portées par notre Etablissement à intégrer au CCT. Il est à noter que les opérations d'aménagement des ports de plaisance proposées n'ont pas été retenues.

Thématiques éligibles	Crédits Etat disponibles	Opérations du TCO
Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées	7 000 000,00	Développement des réseaux EU sur le territoire de l'Ouest.
Ecocité	11 200 000,00	Aménagement Henri Cornu / Pôle Vélo / Aménagement de la ZAC Cambaie
Equipements sportifs	7 000 000,00	Skate parc de Saint-Leu
Gestion de la ressource en eau	30 000 000,00	Sécurisation en eau de Dos d'Ane et Sainte-Thérèse
Maison De La Mer	500 000,00	Maison de la mer
Soutien au programme LEADER	1 590 000,00	Programme TERH-GAL
<b>Total général</b>	<b>57 290 000,00</b>	

Il est à noter que les lignes budgétaires prévues dans le CCT financent certaines opérations impactant le Territoire Ouest, mais qui ne sont pas portées en direct par le Territoire de l'Ouest. Quelques-unes de ces opérations sont recensées dans le tableau ci-dessous.

Intitulés	Objectifs	Enveloppe du CCT	Acteurs concernés sur notre territoire
Programme d'appui spécifique ANCT (Ingénierie)	Appui en ingénierie dans le cadre des dispositifs Action Cœur de Ville (ACV), Petites Villes de Demain (PVD) & financement de dépenses de personnel	1 600 000,00	Le Port - ACV du Port 3 Bassins - PVD
Programme d'appui spécifique ANCT (travaux)	Soutenir les investissements dans le cadre des dispositifs Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain.	1 505 332,00	Le Port - ACV du Port 3 Bassins - PVD
Equipements et aménagements de proximité (NPNRU)	Intervenir sur l'aménagement de quartiers prioritaires (logement, espaces publics, circulation douce...)	1 000 000,00	Le Port - NPNRU
Destination Maïdo	Requalification du site du Maïdo afin de participer à l'attractivité touristique et au rayonnement international du territoire.	1 950 000,00	Territoire de l'Ouest et ses communes
Prévention de l'aléa inondation et mouvements de terrain	Protéger la population soumise à un risque grave.	1 600 000,00	TO - Direction de l'eau
Amélioration de la gestion des déchets et développement de l'économie circulaire	Terminer la modernisation de la gestion des déchets des collectivités; Continuer le développement des filières et des installations de valorisation; Valoriser le sujet de la Réutilisation, Réemploi et Réparation (RRR).	12 707 500,00	TO - Construction de déchèteries/ressourceries
Reconquête de la biodiversité et préservation des milieux	Restaurer les continuités écologiques et préserver la biodiversité (notamment lutte contre les espèces invasives)	2 565 000,00	Conservatoire botanique national des Mascariens; GIP de la réserve naturelle de l'étang Saint-Paul
Construction de deux lycées (lycée de la mer et lycée du tourisme)	Renforcer l'appareil de formation de la Région.	60 000 000,00	Le Port - Construction du lycée de la mer
Réhabilitation du collège Bernica	Permettre l'accueil des élèves du secondaire dans des conditions optimales de sécurité et de fonctionnalité.	1 000 000,00	Saint- Paul - réhabilitation du collège du Bernica.
Plan de gestion du risque requin	Soutenir les axes du plan de gestion du risque requin pour 2024/2027 (continuer à réduire l'aléa par la pêche de prévention; rationaliser la sécurisation des activités nautiques, contribuer au fonctionnement du GIP Centre Sécurité Requin).	6 939 075,00	Le TO et ses communes
Développement économique - Soutien aux filières du SRDEII	Accompagner la structuration et le développement des différentes filières Issues du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)	3 200 000,00	TO avec possiblement le Pôle Innovation Ouest (PIO)
Soutien au développement de l'ESS; CRESS, France Active Réunion et HUB de l'ESS	Permettre le maintien et le déploiement des structures de l'ESS ainsi que les acteurs et opérateurs d'accompagnement ou de structuration de l'ESS.	355 000,00	Le Port mise en place d'un HUB de l'ESS en vue de l'essaimage de l'initiative.
Accompagnement de la production de logement social et amélioration du cadre de vie	Intervenir hors périmètre ANRU afin d'être complémentaire aux crédits consacrés par l'Etat à la réhabilitation des opérations de logements sociaux.	7 500 000,00	Les SEM aménageurs du territoire
Musée international de Villele	Participer à la restructuration du musée de Villele.	3 000 000,00	TO et ses communes
Lutte contre l'errance animale	Réduire significativement l'errance animale	2 000 000,00	TO (volet stérilisation)

Il est à noter que même si certains projets de la Collectivité tels, ils pourront aussi émarger aux diverses fiches-mesures disponibilité des crédits.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/06/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 06/06/2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 3 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- APPROUVER les termes du présent rapport relatif au Plan de Convergence ainsi qu'au Contrat de Convergence et de Transformation ;**
- AUTORISER le Président ou toute personne habilitée à signer tous les actes administratifs afférents au Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président